

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre février, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 24 février 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Béatrice CARTAYRADE
Olivier PRAT
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Julien CHAMBON
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Mireille LEOTY ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée :

Sylvie FENIES

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2022-03-03/ 11

Débat des Orientations Budgétaires 2023

Madame le Maire rappelle que la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités,
Vu le rapport de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 sur la base du rapport présenté par Madame le Maire.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 mars 2023

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303_11-DE

Berser
Levrault

Vu pour être annexé à la délibération
n° 2023-03-03/M du 03 mars 2023

le Maire

la secrétaire
[Signature]



Rapport d'orientations budgétaires 2023

Introduction

La présentation des Orientations Budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget.

Cette présentation doit avoir lieu normalement dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et énoncer les grandes lignes de l'exercice à venir.

Le budget 2023 qui sera proposé au prochain conseil reprendra, comme les années précédentes, les résultats du Compte Administratif de l'exercice écoulé dont l'affectation vient d'être votée, les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, ainsi que le rattachement des charges en fonctionnement.

Il pourra être modifié en cours d'exercice comme les années précédentes par des décisions modificatives.

Contexte

Le budget 2023 sera élaboré dans un contexte persistant d'inflation et de troubles internationaux qui font peser une incertitude grandissante sur le coût de l'ensemble des matières premières et plus particulièrement les énergies.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, il s'agit d'un budget de rigueur élaboré au plus près des intérêts de la commune dans un contexte incertain (notamment avec l'impact de l'inflation sur nos dépenses), tout en donnant les moyens de travailler dans de bonnes conditions aux agents et aux élus. Notre ligne de conduite est d'investir pour l'avenir de Mauriac, à la fois à travers des travaux structurants, les réparations du quotidien et aussi pérenniser et améliorer les services à la population. L'ensemble de cette politique demeure un préalable nécessaire pour enrayer la baisse démographique.

- Ce budget sera également encadré
 - o par une revalorisation par l'Etat des bases fiscales, + 7,1 % contre 3,4 % en 2022 (coefficient de revalorisation forfaitaire/sur indice des prix),
 - o par le gel de la compensation de la fiscalité professionnelle suite à la mise en œuvre de la FPU en 2016 et qui est donc figée à hauteur de 740 133 €/an (CFE, Taxe additionnelle TF/PNB, CVAE, TASCUM, IFR).

Par contre à ce jour nous ne disposons pas du montant notifié des dotations ainsi que des produits fiscaux.

Malgré tout ce contexte, nous proposerons (avec les éléments connus) un budget primitif 2023 sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Ce budget sera guidé par l'optimisation des dépenses de fonctionnement, pour libérer une épargne suffisante afin de pouvoir investir et faire face aux incertitudes.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14/03/2023



ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303_11-DE

Le choix de gestion de la dette avec notamment la souscription du dernier emprunt de financement pluriannuel à des conditions favorables (taux d'intérêt de 0,69 % en anticipant l'augmentation des taux) a pour conséquence la réduction progressive du coût de la dette (intérêts) mais nous oblige à supporter un niveau de remboursement du capital élevé.

Cela permet de soutenir notre programme d'investissement ambitieux.

En fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 6 680 000 €

Faute de notifications, l'équilibre du budget a été réalisé avec des simulations (basées sur la Loi de Finances) du montant des dotations (à hauteur d'environ 1 170 000 €) et du produit de la fiscalité locale (à hauteur d'environ 2 500 000 €).

Si des efforts seront demandés à tous les services pour maîtriser les dépenses sur l'ensemble des chapitres afin d'amoindrir les effets de l'inflation notamment pour les dépenses d'énergies, nous poursuivrons notre politique d'équipement des services en moyens humains et matériels quand cela sera nécessaire.

Nous devons enfin continuer à inscrire en dépense le reversement du FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010) qui ne devait être que provisoire à l'origine (150 393 €) et la contribution au SDIS de 148 800 €.

Les charges financières seront quant à elles réduites à environ 135 000 €

En Investissement

Les résultats du compte administratif 2022 vont encore cette année nous permettre d'atteindre un bon niveau d'investissement à travers la poursuite de notre programme pluriannuel.

Le budget d'investissement 2023 devrait s'équilibrer à hauteur de 5 150 000 €

En dépenses, le budget 2023 prendra d'abord en compte le remboursement en capital des emprunts à hauteur de 773 000 € et les restes à réaliser pour 395 889 €.

Au titre des travaux : la poursuite de ceux engagés en 2022 et de nouvelles opérations qui pourront faire l'objet d'arbitrages :

- Fin des travaux de la Place de la Poste et du parking Cassin,
- Poursuite des travaux de rénovation de la Mairie (bureaux, électricité, chaudière) et des différents bâtiments communaux,
- Travaux de voirie (route du Boucharel, trottoirs et rues dans le cadre du prochain marché 2023-2026 de travaux de voirie)
- Travaux place Georges Pompidou avec de nouvelles fouilles archéologiques demandées par la DRAC,
- Poursuite de la rénovation du groupe scolaire avec micro crèche,
- Lancement des travaux à la Gendarmerie (réhabilitation des locaux famille),
- Etude de faisabilité d'une liaison piétonne Cassin-rue Chavialle,

- Etude de préfiguration de l'aménagement de la rue de la République,
- Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux,
- Rénovation de locaux communaux pour accueillir le Secours Populaire,
- Création de nouveaux sanitaires en ville,
- Acquisition de véhicules et gros matériels pour les services techniques,
- Nouvelles réflexions en vue de la création d'un pôle médical.

En recettes le budget sera abondé :

- par l'excédent d'investissement 2022 à hauteur de 1 148 891 €,
- par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui pourrait s'élever à 1 200 000 €
- par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement à hauteur de 500 000 €,
- par le FCTVA à hauteur de 200 000 €,
- par la dotation aux amortissements pour environ 200 000 €,
- par les restes à réaliser pour 329 781 €,
- par les nouvelles subventions notifiées,
- par les possibles recettes de ventes de terrains.

Enfin lors du vote du budget, il sera également proposé ceux des deux lotissements qui n'appellent pas d'observations particulières de ma part si ce n'est ma proposition à venir devant le conseil de baisser le prix au m² pour leur vente.